

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION
DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2002

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE
COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

États financiers

Le 31 décembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport du vérificateur	1
Bilan	2
État des résultats et capitaux propres	3
État de l'évolution de la situation financière	4
Notes accompagnant les états financiers	5 - 6

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'intention du fiduciaire du FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Nous avons vérifié le bilan du **FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE** en date du **31 décembre 2002** ainsi que les états des résultats et capitaux propres et l'état de l'évolution de la situation financière, à compter du début des activités, le 25 novembre 2002, jusqu'au 31 décembre 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en fonction de notre vérification.

Notre vérification s'est déroulée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes prescrivent que l'on établisse un plan et que l'on effectue une vérification dans le but d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification englobe l'examen, par sondage, des preuves à l'appui des sommes et des renseignements à fournir dans les états financiers. Une vérification permet également d'évaluer les normes comptables utilisées, les prévisions importantes que fait la direction ainsi que la présentation globale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent à juste titre, à tous égards importants, la situation financière de la fiducie au **31 décembre 2002** et les résultats de ses activités et de ses flux monétaires actualisés pour l'année terminée en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada.

Stanley Kwan & Company
COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto
Le 17 mars 2003

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE
COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

Bilan
Le 31 décembre 2002

	<u>2002</u>
	\$
Actif	
À court terme	
Encaisse et quasi-espèces	9 941
Intérêts courus à recevoir	<u>86 760</u>
	96 701
Titres à échéance déterminée (nota 3)	<u>9 932 680</u>
	<u>10 029 381</u>
Passif	
Capital	<u>10 029 381</u>
	<u>10 029 381</u>

Approuvé au nom du fiduciaire

_____, fiduciaire

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE
COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

**État des résultats et capitaux propres
Période à compter du début des activités,
du 25 novembre 2002 au 31 décembre 2002**

	<u>2002</u>
	\$
Intérêts créditeurs	<u>32 672</u>
Dépenses	
Droits payables au fiduciaire	<u>3 291</u>
Bénéfice net de la période	29 381
Contribution au fonds en fiducie	<u>10 000 000</u>
Capitaux, fin de la période	<u>10 029 381</u>

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE
COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

**État de l'évolution de la situation financière
Période à compter du début des activités,
du 25 novembre 2002 au 31 décembre 2002**

	<u>2002</u> \$
Activités d'exploitation	
Bénéfice net de la période	29 381
Changements dans les autres éléments du fonds de roulement autre que les disponibilités (1)	<u>(86 760)</u> <u>(57 379)</u>
Activités d'investissement	
Achat de titres à échéance déterminée	<u>(9 932 680)</u>
Activités de financement	
Apport de capitaux	<u>10 000 000</u>
Encaisse, fin de la période	<u>9 941</u>
(1) Changements dans les autres éléments du fonds de roulement autre que les disponibilités représentées par :	
Intérêts courus à recevoir	<u>(86 760)</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux monétaires actualisés	
Intérêt payé	<u>122 882 \$</u>

FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Notes accompagnant les états financiers
Période se terminant le 31 décembre 2002

1. Description de la fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, une loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. En vertu de cette Loi, la fiducie a été établie par Énergie atomique du Canada limitée. Les contributions à la fiducie ont été faites conformément aux dispositions de la Loi.

2. Résumé des conventions comptables importantes

(a) Utilisation des estimations dans la préparation des états financiers

Dans le cadre de la préparation des états financiers du fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, le fiduciaire doit formuler des estimations et des hypothèses, principalement au sujet de l'évaluation des éléments, du passif, du revenu net et des renseignements connexes à fournir. Les résultats réels pourraient être différents de ces prévisions.

(b) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces englobent le compte de caisse et les investissements à court terme dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins. Le coût est équivalent environ à la juste valeur.

(c) Titres à échéance déterminée

Les titres à échéance déterminée sont enregistrés au plus faible coût ou à la valeur marchande.

(d) Impôt sur le revenu

La fiducie a été exemptée de la déclaration de revenus et, par conséquent, il n'y a aucune provision pour l'impôt sur le revenu.

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE
COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

**Notes accompagnant les états financiers
Période se terminant le 31 décembre 2002**

3. Titres à échéance déterminée

La durée et la valeur marchande des titres à échéance déterminée sont les suivantes :

	Moins d'un an \$	De 1 à 5 ans \$	Valeur marchande \$
Titres émis			
par le Canada	487 402	3 466 215	3 996 638
par les provinces	-	2 962 385	2 979 029
Autres titres de créance	-	<u>3 016 678</u>	<u>3 030 003</u>
	<u>487 402</u>	<u>9 445 278</u>	<u>10 005 670</u>

4. Instruments financiers

(a) Juste valeur

Les sommes qui suivent indiquent la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan en fonction des méthodes d'évaluation et des hypothèses ci-après.

La juste valeur représente le montant pour lequel un instrument financier pourrait être échangé entre un vendeur et un acheteur sérieux. La juste valeur des éléments qui sont à court terme en raison de leur nature est considérée égale à la valeur comptable. La juste valeur des titres à échéance déterminée est fondée sur le cours du marché.

	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Écart favorable (défavorable) \$
Actif			
Encaisse et quasi-espèces	9 942	9 942	-
Intérêts courus à recevoir	86 760	86 760	-
Titres à échéance déterminée	9 932 680	10 005 670	72 990

**FONDS EN FIDUCIE D'EACL POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE
COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

**Notes accompagnant les états financiers
Période se terminant le 31 décembre 2002**

Passif

Créditeurs et comptes de régularisation - 11 600 -

(b) Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant fournit les échéances précises et les taux effectifs moyens des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan.

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	Plus d'un an à 5 ans \$	Non sensible aux taux d'intérêt \$	Total \$
Actif					
Encaisse et quasi-espèces et titres	9 942	487 402	9 445 279	-	9 942 623
Taux	2,6 %	2,8 %	4,5 %	- %	4,4 %
Intérêts courus à recevoir				86 760	86 760
Taux				- %	- %
Passif					
Créditeurs				-	-
Taux				- %	- %